

jeudi 18 août 2005

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 18 AOUT 2005

Le gouvernement, réuni le 18 août 2005, a examiné des projets de délibération et des projets d'arrêté après avoir observé une minute de silence en hommage aux 160 victimes du crash aérien survenu au Venezuela le mardi 16 août 2005 .

Solidarité avec les calédoniens familles de victimes

Le gouvernement a souhaité témoigner sa solidarité à l'égard de la communauté antillaise de Nouvelle-Calédonie. Il présente ses plus sincères condoléances aux familles touchées par ce drame. Après la séance, les membres du gouvernement se sont rendus au siège de l'Amicale Antillaise au Moana Center. Il a été proposé l'octroi de billets d'avion aux proches qui souhaiteraient se rendre en urgence en Martinique.

Subvention pour l'aide à l'insertion

Le gouvernement a accordé une subvention de 750.000 CFP à l'Association Provinciale d'Aide à l'Insertion (APAI) pour l'aider à poursuivre les activités d'insertion de mineurs et jeunes majeurs en situation de pré délinquance, ou en difficulté judiciaire et sociale en milieu rural en Province Nord. Cette association met en place des stages d'insertion et des chantiers-écoles à vocation communautaire, particulièrement en tribu.

Dérogation sur la durée de travail

Le gouvernement a pris deux arrêtés accordant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire de travail de 48 heures :

- Pour la société d'acconage Manucal, chacun des dépassements est causé par l'arrivée au quai dans la même semaine de plus de 3 navires et seul un volume d'heures de travail plus important permet le surcroît temporaire d'activité, sur lequel les délégués du personnel se sont prononcés favorablement.
- Pour la société Goro Nickel, certains personnels d'encadrement et administratifs sont autorisés à effectuer jusqu'au 31 décembre 2007 un horaire de travail pouvant atteindre 60 heures par semaine, mais en limitant à 48 heures la durée hebdomadaire sur douze semaines consécutives.

Des formateurs pour le dépistage du SIDA

Le Congrès a mis en place un dispositif de consultation pour le dépistage anonyme et gratuit de l'infection par VIH. L'habilitation d'un médecin est soumise à une formation spécifique. La DASS organise cette année un cycle de formation pour lequel le gouvernement a désigné par arrêté le Docteur Jean Robert et le Docteur Françoise Droetto comme formateurs. Le Docteur Robert se chargera en outre d'une formation à destination des praticiens qui pourront à leur tour devenir des formateurs.

Le caisson hyperbare

Par arrêté, le gouvernement a autorisé l'Association Sécurité Plongée à installer et à faire

fonctionner le caisson hyperbare. L'autorisation encadre l'activité thérapeutique d'hyperbarie en la limitant à la prise en charge des accidents de plongée ou de toutes autres pathologies mettant en jeu le pronostic vital des patients et identifiées par les Urgences du CHT Gaston Bourret. La durée d'autorisation de sept ans pourra être modifiée dans l'éventualité où une installation d'hyperbarie serait envisagée en milieu hospitalier. Enfin, le caisson hyperbare COMEX 1800, qui reste propriété de la Nouvelle-Calédonie, sera mis à disposition de l'Association Sécurité Plongée et son utilisation sera limitée aux activités thérapeutiques ou de formation à l'hyperbarie.

Lotos et loteries

Le gouvernement a autorisé l'organisation de deux loteries :

- L'APE de l'école du Sacré Cœur pour un montant de 550.000 CFP
- La Ligue Contre le Cancer pour un montant de 500.000 CFP

et huit lotos :

- L'APE du collège Marie-Reine Thabor pour un montant de 500.000 CFP
- L'APE de l'école de Sarraméa pour un montant de 66.000 CFP
- L'APE de l'école primaire publique de Saint-Michel pour un montant de 520.000 CFP
- L'APE de l'école Amélie Cosnier pour un montant de 105.000 CFP
- L'association d'Insertion, de Réadaptation et d'Aide de l'Ile Nou pour un montant de 330.000 CFP
- L'association « Fado Me Wake Vecha » pour un montant de 100.000 CFP
- La MFR de Pouébo pour un montant de 300.000 CFP
- L'association « Tiaré Pacific » pour un montant de 500.000 CFP

Divers

- Le gouvernement a accordé l'agrément d'entrepreneur de transport à caractère touristique à :
 - CALEDONIE WIND SURF pour le navire « POE LAGON »
 - IAO LOCATION pour le navire « IAORANA »
 - La société TILI pour le navire « TILI »
 - RAID N'GATAHI pour le navire « KUJIRA DO »

- Le gouvernement a approuvé la convention entre la Nouvelle-Calédonie et le GIE Tourisme Point Sud relative à la mise à disposition du navire « Darmad » de la Marine Marchande pour la pêche de nautiles destinés à l'exposition universelle d'Aichi (Japon) du 29 août au 04 septembre 2005.

- Le gouvernement a approuvé le compte financier 2004 de l'Agence pour la Prévention et l'Indemnisation des Calamités Agricoles ou Naturelles (APICAN), arrêté en recettes à la somme de 340.294.499 CFP et en dépenses à la somme de 318.566.491 CFP, ce qui laisse apparaître un résultat global excédentaire de 21.728.008 CFP qui abondera le fonds de roulement.

- Le gouvernement a nommé Monsieur Jean-Pierre VILAS au poste de directeur général de l'OCEF et Monsieur Frédéric ESPINOSA au poste de directeur adjoint.

- Le gouvernement a fixé la composition nominative du jury des épreuves finales de l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier pour la session de rattrapage d'août-septembre 2005.